

À quelques jours de la Toussaint, Woopets.fr a interrogé avec l'IFOP, plus de 2 000 Français (dont plus de 1 000 possédant un ou des animaux de compagnie) sur **la proposition de loi** déposée le 8 février dernier par 27 députés, **visant à autoriser toute personne en faisant la demande à être enterrée aux côtés des cendres de son animal de compagnie.**

Si l'Allemagne, le Royaume-Uni ou encore la Suisse la permettent, cette pratique reste prohibée en France. Dans un pays qui compte plus de 7 millions de chiens et plus de 15 millions de chats pour ne citer qu'eux (source : FACCO/Kantar 2020), **cette interdiction est considérée par nombre de leurs propriétaires comme une injustice et un non-respect des dernières volontés des défunts.**

D'autant que les animaux de compagnie sont perçus par une écrasante majorité de leurs propriétaires comme des membres à part entière de la famille.

Woopets a le plaisir de vous adresser ci-dessous les résultats de cette enquête, qui pointe **une très large adhésion des Français à ce projet de loi**, quand bien même les possesseurs d'animaux de compagnie se montrent divisés sur le fait de passer à l'acte au moment de leur mort.



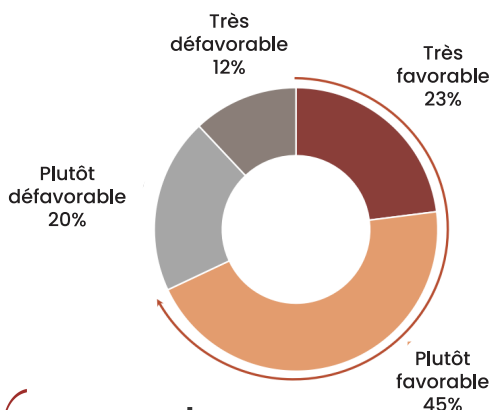
## Être inhumé avec son animal de compagnie ?

### Les Français approuvent largement

Qu'ils en possèdent ou non, les Français sont très majoritairement favorables à ce qu'une loi permettant d'être inhumé avec les cendres d'un animal de compagnie soit votée. Les jeunes générations y sont les plus sensibles.

### L'ADHÉSION DES FRANÇAIS À LA MISE EN PLACE D'UNE LOI PERMETTANT D'ÊTRE ENTERRÉ AVEC SON ANIMAL DE COMPAGNIE

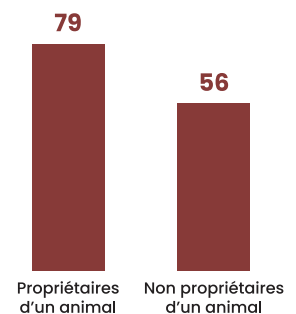
Q : Une loi permettant aux personnes le souhaitant d'être enterrées avec un animal de compagnie va être présentée au Parlement. Êtes-vous favorable ou défavorable à la mise en place de cette loi ?  
Base : à tous



**68%** des Français sont favorables à la mise en place d'une loi permettant d'être enterré avec son animal de compagnie

### ZOOM

Sur les personnes favorables selon la possession d'un animal de compagnie



- 68% des Français soutiennent une telle loi.
- C'est le cas de 79% de ceux qui possèdent aujourd'hui un animal de compagnie contre 56% de ceux qui n'en n'ont pas.
- Seuls 12% des personnes interrogées se disent « très défavorables » à la mise en œuvre d'une telle mesure.
- 8 Français sur 10 (80%) âgés de moins de 35 ans plébiscitent cette possibilité quand à peine la moitié (52%) des plus de 65 ans y sont favorables.
- Les catégories socio-professionnelles les moins aisées sont également celles qui soutiennent le plus fortement cette proposition de loi : les trois quarts (75%) de ceux dont le revenu se situe entre 900 € et 1 300 € par mois approuvent cette idée contre 59% de ceux qui gagnent plus de 2 500 €.
- Sur l'échiquier politique, les électeurs de Jean-Luc Mélenchon et ceux de Marine Le Pen sont les plus en accord (75%), suivis par ceux d'Éric Zemmour (68%) et d'Emmanuel Macron (60%). En revanche, les partisans d'une éventuelle loi de ce type sont minoritaires (42%) chez les électeurs de Valérie Pécresse.

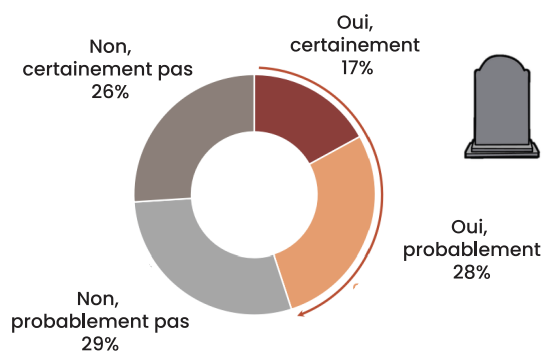
## La moitié des possesseurs de chiens prêts à être enterrés avec eux

**S'ils sont près de 8 sur 10 à se dire favorables à une loi leur permettant de reposer aux côtés de leur animal, les propriétaires sont très partagés quant au fait de passer à l'acte. Les maîtres de chiens et les catégories socio-professionnelles les moins aisées sont légèrement majoritaires à être dans ce cas.**

### L'INTENTION DES PROPRIETAIRES D'ÊTRE ENTERRÉS AVEC LEUR ANIMAL DE COMPAGNIE

Q : Si cette loi était mise en place, pourriez-vous demander à être enterré avec votre / vos animaux de compagnie ?

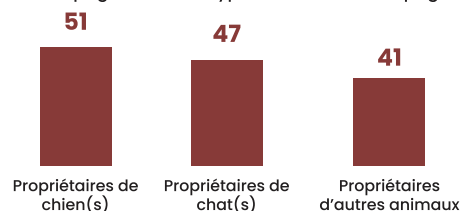
Base : aux personnes ayant actuellement un animal de compagnie



**45%** des possesseurs d'animaux de compagnie souhaiteraient être enterrés avec leur animal de compagnie



Sur les personnes souhaitant être enterrées avec leur animal de compagnie selon le type d'animal de compagnie



ifop woopets

© IFOP 2022

- 45% des possesseurs d'animaux de compagnie envisageraient d'être inhumés à leurs côtés. C'est particulièrement vrai pour les 18-24 ans (63% d'adhésion à cette éventualité).
- Les détenteurs de chiens sont les plus nombreux à le dire (51%) suivis par ceux de chats (47%) et ceux d'autres animaux de compagnie (41%).
- Les propriétaires d'animaux de compagnie les plus aisés - plus de 2 500 € de revenus mensuels - sont les plus réticents : moins d'un tiers d'entre eux (30%) partagerait ainsi sa dernière demeure avec les cendres d'un compagnon à quatre pattes, une proportion qui monte à 55% chez les plus pauvres (- de 900 € par mois) de nos concitoyens.
- Les habitants de la région parisienne sont plus nombreux (52%) que les résidents de communes rurales (41%) à envisager cette perspective.

**Étude réalisée 18 au 20 octobre 2022 par l'IFOP pour Woopets.fr par questionnaire auto-administré auprès de 2 005 personnes (dont 1 036 possédant actuellement des animaux de compagnie) âgées de plus de 18 ans représentatives de la population française.**

En cas de reprise de cette enquête, un lien de votre part vers Woopets.fr serait agréable à notre équipe 😊